

LA NOTION DE COMMUNAUTÉ DANS LES ACTES DE VATICAN II

Un thème théologique fondamental

PARMI les grands thèmes qui affleurent à chaque page dans les Actes conciliaires, celui de « communauté » tient une place privilégiée. Il n'est pas exagéré de dire que la nouvelle conscience que l'Eglise a prise d'elle-même lors du Concile est étroitement liée à cette notion : l'Eglise se conçoit comme une communauté voulue par Dieu pour mener toute la communauté humaine à la communauté totale en Dieu. Une donnée aussi fondamentale que celle de l'Eglise « Peuple de Dieu », une précision théologique aussi importante que celle de la « collégialité » épiscopale, une reconnaissance aussi formelle et aussi attentive des communautés naturelles, toutes ces prises de position majeures du Concile ne sont que des aspects divers de la même réalité fondamentale : la communauté.

C'est dire qu'une étude détaillée de la notion de communauté dans les Actes conciliaires prendrait d'autres dimensions que celles d'un court article : nous nous contenterons ici, en nous limitant strictement à la notion de communauté dans son sens le plus général, de tracer un tableau synthétique de ses caractéristiques et d'indiquer les grandes lignes de recherche et d'action qui nous sont ainsi offertes.

Partir uniquement d'un relevé du vocabulaire communautaire dans les Actes conciliaires ne rendrait pas justice à la réalité, car la notion de communauté est une notion hautement complexe qui peut n'être parfois mentionnée que par le truchement de l'un ou l'autre de ses composants. D'autre part, établir un catalogue de tous les passages conciliaires contenant le vocabulaire ou la chose, aboutirait à une longue énumération où les répétitions accumulées ne livreraient la lumière de leur convergence que moyennant une fastidieuse confrontation. C'est plutôt le résultat, aussi objectif que possible, de cette confrontation que nous voudrions présenter.

Si la notion de communauté est présente sous différents aspects dans chacun des documents conciliaires, on constate vite que, dans ce domaine comme dans tous les autres, c'est la Constitution dogmatique sur l'Eglise qui contient souvent la formulation la plus dense, la plus pénétrante, la mieux articulée à un ensemble doctrinal merveilleusement équilibré ; c'est donc à elle que nous aurons recours de préférence pour illustrer notre propos.

La communauté fondamentale.

La communauté fondamentale, but, source et modèle de toutes les autres, est la communauté de l'homme avec Dieu : « L'homme a été créé à l'image de Dieu, capable de connaître et d'aimer son Créateur ; il a été constitué Seigneur de toutes les créatures terrestres, pour les dominer et pour s'en servir, en glorifiant Dieu » (GS n° 12).

La remarque que nous avons faite plus haut sur le vocabulaire communautaire trouve ici une illustration qu'il vaut la peine de souligner. La citation ne comporte pas le *mot* « communauté » ou un vocable similaire, pourtant l'*idée* y est exprimée, et même en deux sens différents quoique non sans lien : l'homme a dès sa création quelque chose de *commun* avec Dieu, puisqu'il a été créé « à son image » ; l'homme est créé pour s'associer en une *communauté* de connaissance et d'amour avec son Dieu, communauté la plus intime qui soit entre des êtres libres.

De telles affirmations nous sont familières, si familières que leur caractère extraordinaire nous échappe, ou bien est-ce précisément leur caractère extraordinaire plus ou moins consciemment perçu qui nous effraie et nous amène à vivre comme si elles étaient nulles et non avenues. Avant d'aller plus loin, essayons de préciser les caractéristiques de cette communauté que j'appelle fondamentale.

- La communauté de connaissance et d'amour avec Dieu
- est offerte à tous les hommes,
- parce qu'ils ont tous été créés à l'image de Dieu.

Cette communauté fondamentale est donc quelque chose de complexe. C'est la communauté radicale de chaque homme avec Dieu dont il reproduit l'image ; c'est du même coup la communauté de tous les hommes en Dieu. Cette communauté radicale et donnée doit s'épanouir en une communauté finale de connaissance et d'amour, de chaque homme avec Dieu et de tous les hommes en Dieu. Mais cette communauté finale n'est pas donnée,

elle est offerte et se concrétise en l'homme comme une capacité ; elle sollicite donc sa liberté (non sans la grâce).

Le salut : rassemblement des hommes dispersés.

Dès le commencement, l'homme a refusé cette communauté qui lui était offerte : « Il a abusé de sa liberté en se dressant contre Dieu et en désirant parvenir à sa fin hors de Dieu » (GS n° 13). Cette rupture de la communauté fondamentale de l'homme avec Dieu entraîne la rupture de la communauté des hommes : « La vie des hommes, individuelle et collective, se manifeste comme une lutte » (*ibid.*). Mais le péché du premier homme, en provoquant un redoublement d'amour de la part de Dieu, marque l'aube d'une nouvelle étape dans l'histoire de l'humanité : le dessein du salut prend désormais la forme d'une réconciliation des hommes avec Dieu, dessein dont le Christ et son corps qui est l'Eglise est l'instrument unique et suffisant. Ici, c'est tout le premier paragraphe de la Constitution dogmatique sur l'Eglise qu'il faut citer, à la fois pour éclairer notre propos et pour montrer que cette façon de décrire le salut en termes de communauté à rassembler n'est pas un artifice de composition littéraire, mais bien une conception fondamentale exprimée par le Concile.

« Le Christ est la lumière des nations ; aussi ce saint Concile, assemblé dans l'Esprit-Saint, souhaite-t-il ardemment, par l'annonce de la Bonne Nouvelle à toute la création, illuminer tous les hommes de la lumière du Christ que reflète le visage de l'Eglise. Et comme l'Eglise est, dans le Christ, en quelque sorte le sacrement, c'est-à-dire le signe et l'instrument de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain, c'est sa nature et sa mission universelle qu'elle entend manifester de façon plus précise à ses fidèles et au monde entier, en continuité avec la doctrine des précédents conciles. Les conditions de notre temps donnent à ce devoir de l'Eglise une urgence et une portée nouvelles, afin que tous les hommes, qu'unissent aujourd'hui plus étroitement divers liens sociaux, techniques et culturels, parviennent également à la plénitude de l'unité dans le Christ » (LG n°1).

De ce texte et de tous les autres textes parallèles dans les documents conciliaires, nous pouvons tirer les propositions suivantes :

- La Bonne Nouvelle de la réconciliation
- est annoncée à tous les hommes ;
- elle est acquise par le Christ en qui tout est récapitulé ;

— l'Eglise, sanctifiée par l'Esprit, est le sacrement de cette unité retrouvée.

Voilà le régime sous lequel nous vivons : le salut se présente désormais sous la forme d'une ré-union, d'une ré-conciliation puisque l'unité première avait été rompue. Et, à situation nouvelle, moyens nouveaux : l'instrument de cette réconciliation, c'est le Christ envoyé par le Père, et c'est l'Eglise sanctifiée par l'Esprit.

Les paragraphes 2, 3 et 4 de la Constitution *Lumen Gentium*, en définissant le rôle de chacune des personnes de la Trinité dans l'histoire du salut, ne le font pas autrement qu'en termes de rassemblement de toute la communauté humaine :

« Le Père Eternel... a créé le monde entier... a décrété d'élever tous les hommes à la participation de sa vie divine... Quand ils furent tombés en Adam... il les a prédestinés à ressembler à l'image de son Fils pour que celui-ci fût le premier d'une multitude de frères... il a décidé de les convoquer dans la sainte Eglise... qui sera consommée dans la gloire à la fin des temps... quand tous les justes depuis Adam, depuis le juste Abel jusqu'au dernier élu, seront rassemblés auprès du Père dans l'Eglise universelle » (LG n° 2).

« Le Fils est donc venu envoyé par le Père... car il lui a plu de tout récapituler en lui... l'Eglise ou le Royaume du Christ croît visiblement dans le monde... Son origine et sa croissance... sont annoncées par les paroles du Seigneur disant de sa mort sur la croix : " Et moi quand je serai élevé de terre, j'attirerai tout à moi... " Par le sacrement eucharistique est représentée et réalisée l'unité des fidèles qui constituent un seul Corps dans le Christ... Tous les hommes sont appelés à cette union avec le Christ... » (LG n° 3).

« L'Esprit Saint fut envoyé... pour sanctifier sans cesse l'Eglise et pour qu'ainsi les croyants eussent accès au Père, par le Christ en un seul Esprit... il l'unit dans la communion et le service... il la conduit jusqu'à l'union accomplie avec son Epoux... Ainsi l'Eglise tout entière apparaît comme le peuple uni de l'unité du Père, du Fils et de l'Esprit Saint » (LG n° 4).

La communauté ecclésiale.

Dans ce tableau d'ensemble l'Eglise, thème central de Vatican II, nous apparaît donc comme une communauté en cours de rassemblement, une communauté en construction entre deux communautés. Entre la communauté radicale des hommes créés à l'image de Dieu et rachetés par le Christ, et la communauté

finale de l'humanité récapitulée dans le Christ à la fin des temps, l'Eglise est la communauté-sacrement, « le sacrement de l'unité » selon la belle expression reprise plusieurs fois par les textes conciliaires.

L'Eglise n'est pas autre chose que le Peuple de Dieu en cours de rassemblement. Le n° 13 de *Lumen Gentium* intitulé « L'universalité ou la catholicité de l'unique Peuple de Dieu » reprend toute l'histoire du salut sous cet aspect du Peuple de Dieu à rassembler : il est au cœur de notre sujet, il conviendrait de le citer intégralement et de le commenter mot à mot. Qu'il nous suffise d'en citer les formules les plus significatives : « Tous les hommes sont appelés au nouveau Peuple de Dieu... Dieu qui au commencement a créé la nature humaine une, et veut rassembler enfin dans l'unité ses enfants qui étaient dispersés... Il a envoyé son Fils qu'il a constitué Chef du Peuple nouveau... Il a envoyé l'Esprit de son Fils, Seigneur et vivificateur, qui est pour toute l'Eglise, pour chacun des croyants et pour tous, le principe du rassemblement et de l'unité dans l'enseignement des Apôtres et dans la communion, la fraction du pain et les prières... L'Eglise catholique tend efficacement à rassembler toute l'humanité avec tous ses biens, sous la tête qu'est le Christ, dans l'unité de son Esprit » (LG n° 13).

Il faudrait maintenant reprendre un à un tous les documents conciliaires pour y montrer comment tout dans l'Eglise, tant dans sa structuration interne que dans son action externe, est orienté vers la construction, le rassemblement de la communauté des Fils de Dieu.

La liturgie « édifie ceux qui sont au-dedans... et montre l'Eglise... comme un signal sous lequel les enfants dispersés se rassemblent dans l'unité jusqu'à ce qu'il y ait une seule bergerie et un seul pasteur » (SL n° 2). L'Eucharistie est « sacrement de l'amour, signe de l'unité, lien de la charité » (SL n° 47).

Le ministère ecclésiastique n'a pas d'autre fonction : « La fonction de pasteur a pour tâche propre la formation d'une authentique communauté chrétienne » (MVP n° 6). Les prêtres « rassemblent la famille de Dieu comme une fraternité animée par l'esprit d'unité... pour que le genre humain tout entier soit amené à l'unité de la famille de Dieu » (LG n° 28). Ils « sont ministres du Christ Tête pour construire et édifier son Corps tout entier... Ils sont habilités à poursuivre au long du temps l'action admirable par laquelle, dans sa puissance souveraine, le Christ a restauré la communauté humaine tout entière » (MVP n° 12).

Les religieux sont spécialement invités à la communion fraternelle dans « la charité qui est le plein accomplissement de la

loi et le lien de la perfection... Leur unité rend évidente la venue du Christ et c'est d'elle que découle une puissante efficacité apostolique » (VR n° 15).

Les laïcs ne sont pas conçus par Vatican II comme des sujets passifs, mais comme des membres actifs et privilégiés de l'Eglise pour sa mission dans la communauté humaine : « Tout laïc, en vertu des dons qu'il a reçus, est témoin et instrument vivant de la mission de l'Eglise... pour que le propos divin du salut atteigne tous les hommes de tous les temps et de tous les lieux... » (LG n° 33). « L'Eglise est faite pour étendre le règne du Christ à toute la terre ; elle fait ainsi participer tous les hommes à la rédemption et au salut... l'Eglise exerce cette mission par tous ses membres... chacun participe à la vie du Corps... » (AL n° 2).

Le lieu où se manifeste le plus clairement cette unité dont l'Eglise universelle est l'instrument et le signe, c'est l'Eglise particulière réunie autour de son évêque : « Toute communauté rassemblée autour de l'autel, sous le ministère sacré de l'évêque, présente le symbole de la charité et de l'unité du Corps mystique, en dehors de laquelle il ne peut y avoir de salut. Dans ces communautés... le Christ est présent, par la vertu duquel se rassemble l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique » (LG n° 26).

Dans tout ce contexte, l'œcuménisme n'est pas une activité périphérique et surrogatoire, ou le passe-temps favori de quelques hauts dignitaires de l'Eglise. Si en effet la tâche propre des disciples du Christ consiste à rassembler dans l'unité les hommes dispersés par le péché, la division des chrétiens est un scandale insupportable et un contre-signe à éliminer en priorité. On comprend mieux le rôle primordial joué par le Secrétariat pour l'Unité dans l'élaboration de tous les Actes conciliaires, si vraiment « promouvoir la restauration de l'unité entre tous les chrétiens est l'un des buts principaux du saint Concile œcuménique de Vatican II », selon la déclaration d'introduction du Décret sur l'œcuménisme. Ce même texte donne une description de l'Eglise qui n'est que la répétition sous une forme nouvelle de tout ce qui précède : « L'Eglise, seul troupeau de Dieu, comme un signe levé à la vue des nations, mettant au service de tout le genre humain l'Evangile de paix » (Oe n° 2).

Nous aurons l'occasion de revenir un peu plus loin sur le rôle propre de l'Eglise à l'égard des gens du dehors, qu'ils appartiennent à des communautés religieuses ou à des communautés naturelles. Qu'il suffise de noter ici que chacun de ces documents s'appuie sur une définition de l'Eglise ou de sa mis-

sion toujours identique : « L'Eglise, dans sa mission de promouvoir l'unité et la charité entre les hommes » (RNC n° 1). « Il a plu à Dieu d'appeler les hommes à participer à sa vie non pas seulement de façon individuelle, sans aucun lien les uns avec les autres, mais de les constituer en un Peuple dans lequel ses enfants qui étaient dispersés seraient rassemblés dans l'unité » (AM n° 2).

Ce rapide survol révèle la permanence, l'ampleur et la solidité d'une conception qui devrait provoquer en chacun de nous une nouvelle prise de conscience des exigences de son appartenance à l'Eglise. Non que par le passé celle-ci ait jamais oublié ce rôle unificateur qui est le sien, mais il faut bien reconnaître que dans la théologie et la pratique de l'Eglise au cours des derniers siècles, l'aspect dynamique de sa mission était estompé et plus ou moins négligé au bénéfice d'autres aspects plus égocentriques, ou du moins plus statiques. Le Concile a remis les choses dans une perspective tout autre en définissant l'Eglise comme le sacrement de l'unité, c'est-à-dire la communauté unie dans l'Esprit pour être signe et instrument du rassemblement de la communauté humaine dans le Christ. En d'autres termes, il ne devrait rien exister dans l'Eglise — ni rites, ni structures — qui ne soit orienté vers la construction de la communauté des hommes en Dieu. Et préciser qu'il s'agit de la communauté des hommes « en Dieu », c'est du même coup évacuer tous les particularismes qui sont nécessairement à la base des communautés naturelles. Le catholicisme, l'universalisme de la communauté ecclésiale, s'enracine dans la commune origine des hommes en Dieu, dans leur rédemption universelle par le Christ et dans leur destination à la vie éternelle.

Afin de mieux préciser les exigences concrètes de cette conception théorique de la mission de l'Eglise, je voudrais souligner trois caractéristiques de la communauté ecclésiale, dont la mention revient presque à chaque page des documents conciliaires :

- La diversité y est non seulement tolérée, mais requise comme un élément essentiel.
- C'est une communauté « en devenir », dont l'achèvement coïncidera avec la fin des temps.
- C'est une communauté à la fois visible et spirituelle.

La diversité dans la communauté.

Le premier point n'est pas à démontrer : il est classique dans l'enseignement de l'Eglise. Peut-être n'était-il pas aussi classique dans sa pratique, puisque le Concile a cru devoir insister

maintes et maintes fois et à tout propos sur la nécessaire et enrichissante diversité de la communauté : « Que chacun à sa façon, ils manifestent l'unité du Peuple de Dieu » (LG n° 11). « Toutes les parties apportent aux autres parties et à toute l'Eglise leurs dons propres, de sorte que le tout et chacune des parties s'accroissent de l'apport de tous, qui sont en communion les uns avec les autres, et de leurs efforts vers la plénitude de l'unité. C'est pourquoi le Peuple de Dieu ne se constitue pas seulement par le rassemblement de peuple divers, mais déjà en lui-même, il se construit dans la variété des fonctions. Entre ses membres règne en effet une diversité, soit des charges... soit des conditions et de l'organisation de la vie... » (LG n° 13). « La variété des Eglises locales démontre la catholicité de l'Eglise indivise » (LG n° 23). « L'Eglise cultive les qualités et les dons des divers peuples et elle les développe » (SL n° 37). « La vie chrétienne sera ajustée au caractère et au génie de chaque culture, les traditions particulières avec les qualités propres de chaque famille des nations, éclairées par l'Evangile, seront assumées dans l'unité catholique » (AM n° 22). « La variété de l'Eglise ne nuit pas à son unité, mais plutôt la manifeste » (Oe n° 2). « C'est le Saint-Esprit qui unifie l'Eglise tout entière dans la communion et le ministère, qui la munit des divers dons hiérarchiques et charismatiques » (AM n° 4).

Il faut bien reconnaître que par le passé on a souvent confondu « unité » et « uniformité » en se méprenant sur la mission de l'Eglise qui est justement de réconcilier, de rassembler tous les hommes et toutes choses. La diversité est une requête irrécusable de la catholicité de l'Eglise : l'Eglise doit être si largement accueillante « que nul homme ne se sente étranger dans la cité des chrétiens » (MVP n° 9).

Une communauté en cours de rassemblement.

La deuxième caractéristique à souligner est le caractère « inachevé » de la communauté ecclésiale, ou si l'on veut sa situation « en devenir ». Ceci se déduit de deux séries d'affirmations conciliaires : celles qui décrivent le « processus » en cours : « rassembler », « croître », « se développer », « construire », « grandir », etc., et celles qui décrivent le « terme » à atteindre : « consommation », « récapitulation », « parvenir », etc... On pourrait là encore citer de nombreux textes ; contentons-nous des deux qui suivent : « Dieu veut dans le Christ réassumer le monde tout entier pour en faire une nouvelle créature en commençant dès cette terre et en lui donnant sa plénitude au dernier jour » (AL n° 5). « L'Eglise ne sera consommée

que dans la gloire céleste, quand arrivera le temps de la restauration de toutes choses, et quand, avec le genre humain, le monde entier aussi... sera récapitulé dans le Christ » (LG n° 48).

Comme le cycliste qui ne peut se maintenir en équilibre qu'en se propulsant en avant, ainsi l'Eglise n'est fidèle à sa mission que dans la mesure où elle « convoque et rassemble le Peuple de Dieu ». La conscience de cet aspect dynamique de la communauté ecclésiale devrait éliminer à jamais de la mentalité chrétienne tout sentiment de complaisance dans les acquisitions vraies ou supposées telles des âges passés et nourrir au contraire au cœur de chaque fidèle une insatisfaction perpétuelle et un enthousiasme efficace pour hâter le jour de la restauration finale. Trop souvent, chez le chrétien moyen, l'appartenance à l'Eglise est conçue de façon exclusivement statique, comme l'adhésion à une « Société des Amis de l'Histoire » qui ne requiert de ses membres qu'une pure communauté de pensée, alors qu'il s'agit de s'agréger à une communauté dynamique dont la raison d'être est une recherche jamais achevée de la communion avec Dieu et avec tous les hommes en Dieu. Il n'y a rien de plus opposé à cette vue sur l'Eglise que la mentalité de ghetto ; en contrepartie on peut affirmer que tout acte générateur de communion est un acte d'Eglise : ce qui nous amène à l'épineuse question de l'appartenance à cette communauté.

L'appartenance à la communauté ecclésiale.

C'est à la Constitution pastorale *Gaudium et Spes* que j'emprunterai la formulation de la position du problème : « A la fois assemblée visible et communauté spirituelle, l'Eglise fait ainsi route avec toute l'humanité et partage le sort terrestre du monde : elle est comme le ferment, et pour ainsi dire l'âme de la société humaine appelée à être renouvelée dans le Christ et transformée en famille de Dieu » (GS n° 40). J'ai choisi ce texte parce qu'il réunit en une seule expression deux aspects connexes et également importants pour notre propos : la communauté ecclésiale y est définie comme à la fois visible et spirituelle, et son rapport à la société humaine est défini comme celui de l'âme au corps, ce qui étend sa zone d'influence au-delà de sa structure visible.

L'Eglise est à la fois visible et spirituelle : « Le Christ a établi l'Eglise sainte, communauté de foi, d'espérance et de charité, comme un organisme visible... La société douée d'organes hiérarchiques et le Corps mystique du Christ, l'assemblée visible et la communauté spirituelle, l'Eglise de la terre et l'Eglise riche des biens célestes, ne doivent pas être considérées comme deux

réalités, mais forment une seule réalité complexe, constituée d'un élément humain et d'un élément divin » (LG n° 8). Il s'ensuit donc que la pleine appartenance à cette communauté requiert l'adhésion à l'un et l'autre de ses éléments, et que le plan du salut requiert l'existence de cette réalité complexe à la fois visible et spirituelle. L'élément primordial reste toutefois l'élément spirituel, puisqu'une pure adhésion à l'élément visible de l'Eglise n'est d'aucune valeur : « N'est pas sauvé, bien qu'il appartienne à l'Eglise (visible), celui qui, ne persévérant pas dans la charité, demeure dans le sein de l'Eglise, de corps mais non pas de cœur » (LG n° 14).

Par contre, une ignorance invincible de la nature de l'Eglise comme sacrement du salut n'écarte pas du salut ceux qui, sans adhérer à sa structure visible, participent d'une façon ou d'une autre à sa richesse spirituelle, que ce soient les chrétiens non catholiques ou les non-chrétiens : « ... en dehors de son organisme visible se trouvent de nombreux éléments de sanctification et de vérité qui, étant les dons propres à l'Eglise du Christ, portent par eux-mêmes à l'unité catholique » (LG n° 8). Dans la lumière de tout ce qui a été dit plus haut, il nous paraît tout à fait légitime de placer en tête des « nombreux éléments de sanctification et de vérité » la préoccupation de construire l'unité et la fraternité entre les hommes, ce que la Constitution pastorale appelle « un des signes de notre temps » (GS n° 14).

Communauté ecclésiale et communautés humaines.

Il est certain que le sens de la solidarité entre les hommes à tous les échelons, social, économique, national, international, n'est pas toujours inspiré par les motifs qui sont à la racine de la construction de la communauté ecclésiale ; cela ne leur enlève pas toute valeur, comme le rappelle la même Constitution : « S'il faut soigneusement distinguer le progrès terrestre de la croissance du Royaume du Christ, ce progrès a cependant beaucoup d'importance pour le Royaume de Dieu, dans la mesure où il peut contribuer à une meilleure organisation de la société humaine. Car ces valeurs de dignité, de communion fraternelle et de liberté, tous ces fruits excellents de notre nature et de notre industrie, que nous aurons propagés sur cette terre selon le commandement du Seigneur et dans son Esprit, nous les retrouverons plus tard, mais purifiés de toute souillure, illuminés, transfigurés... » (GS n° 39).

Bien plus, le même document suggère que l'Eglise reçoit une aide et une lumière de l'extérieur, de ceux qui travaillent pour la paix et la fraternité de la communauté humaine. Et nous

savons toutes les richesses dont nous sommes redevables en ce domaine à des hommes qui non seulement n'appartiennent pas à l'Eglise visible, mais s'opposent à elle : « Tous ceux qui contribuent au développement de la communauté humaine au plan familial, culturel, économique, social, politique apportent par le fait même une aide non négligeable à la communauté ecclésiale... » (GS n° 44). En effet, « promouvoir l'unité s'harmonise avec la mission profonde de l'Eglise, puisqu'elle est dans le Christ comme le sacrement, c'est-à-dire le signe et le moyen, de l'union intime avec Dieu et de l'unité de tout le genre humain » (GS n° 42). La Constitution pastorale *Gaudium et Spes* consacre de longues pages aux communautés humaines, que ce soit la famille, les sociétés économiques ou politiques, ou la communauté des nations : cette insistance est parfaitement justifiée car elles préfigurent et préparent la communauté des hommes en Dieu : les chrétiens peuvent déjà transfigurer par la foi ces réalités humaines : il faudrait relire dans ce sens le chapitre de *Lumen Gentium* consacré aux laïcs, ou le Décret sur l'Apostolat des laïcs. Pour les non-chrétiens, leur engagement sincère et effectif dans les communautés humaines de tous ordres, par la recherche de la paix et de l'unité qu'elle exprime, est une appartenance cachée et invisible à l'Eglise, et prend valeur salutaire parce qu'existe cette Eglise visible, communauté du salut : « Dieu a convoqué l'assemblée de ceux qui dans la foi regardent vers Jésus, auteur du salut et principe d'unité et de paix et en a constitué l'Eglise, pour qu'elle soit pour tous et pour chacun le sacrement visible de cette unité salutaire » (LG n° 9).

« Ainsi l'Eglise prie et travaille en même temps, pour que la plénitude du monde entier passe dans le Peuple de Dieu, le Corps du Seigneur, le Temple du Saint-Esprit, et que dans le Christ, Chef de tous, soient rendus au Créateur et Père de l'univers tout honneur et toute gloire » (LG n° 17).

Placide PERNOT,
moine.